

La ministre de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Valérie Glatigny a envoyé une Circulaire décrivant un protocole concernant les activités des stages d'été, à partir du 1er juillet. Les conditions de participation à nos stages, les mesures organisationnelles, les mesures d'hygiène et l'adaptation des activités sont envisagées dans le document ci-dessous.

Elles pourront encore être adaptées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

## Préambule :

Au cours des dernières semaines, de nombreuses voix se sont élevées pour exprimer qu'il était important que les enfants retrouvent un contact social avec leurs pairs. En effet, l'analyse de l'épidémie de COVID-19 par les experts a permis d'établir que les enfants sont peu porteurs et peu transmetteurs du virus. Leur permettre de retourner en collectivité est indispensable pour éviter des effets collatéraux dommageables à leur équilibre global. Les dispositions qui suivent permettront aux enfants et aux jeunes, durant les vacances d'été avec HESL, d'avoir accès à nos stages. L'épidémie continue de décliner et évolue de manière positive. Nous vous invitons à revenir régulièrement vers notre site Internet. Il sera régulièrement alimenté en fonction de l'évolution de la pandémie et des recommandations des experts du GEES qui analyse quotidiennement la crise sanitaire.

### 1. Principe organisationnel : la bulle de contact :

Les participants et l'équipe d'encadrement constituent une bulle de contact. Une bulle de contact est constituée de 50 personnes au maximum. Plusieurs bulles de contact peuvent coexister sur un même site, mais elles ne peuvent pas se mélanger entre elles. Un participant peut faire partie de plusieurs bulles au cours d'une même journée (ex. accueil - garderie - du matin et du soir). Plusieurs bulles de contact peuvent utiliser un même local, mais pas simultanément et celui-ci sera nettoyé et aéré entre deux usages.

### 2. Conditions de participation

L'objectif est que le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes puissent participer à nos stages, mais...

#### ▪ **Groupe à risque :**

Certains enfants sont plus susceptibles de développer une forme sévère de COVID-19. Des groupes à risques ont été identifiés par les associations professionnelles de pédiatrie. **Les enfants appartenant à des groupes à risque ne doivent pas fréquenter les stages dans cette phase de déconfinement.**

#### ▪ **En cas de maladie :**

Un enfant doit rester à domicile et ne peut pas fréquenter les stages s'il est malade ou présente :

- au moins l'un des symptômes majeurs suivants : fièvre, toux, difficulté respiratoire. D'autres symptômes : douleurs thoraciques, perte goût et d'odorat sont également à prendre en compte, mais sont moins faciles à identifier chez les jeunes enfants.
- au moins deux des symptômes mineurs suivants : fatigue (altération de l'état général, irritabilité, pleurs...), rhinite (écoulement ou encombrement nasal), maux de gorge (pharyngite), anorexie, diarrhée aqueuse, myalgies, céphalées.
- une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique...).

**Toute reprise de l'activité sera conditionnée par une attestation médicale autorisant la fréquentation de l'activité.**

### 3. Les inscriptions aux stages

L'inscription préalable aux activités est nécessaire pour le respect des normes de sécurité sanitaire. Elle se fait avant le début de la semaine et au plus tard le vendredi 14 heures de la semaine qui précède. Le participant ne peut pas s'inscrire à des activités dans des bulles différentes ni auprès d'opérateurs différents au cours de la même semaine. En conséquence, les parents ne peuvent pas planifier différentes offres au cours de la même semaine pour leurs enfants.

*Exemple : il n'est pas autorisé de participer à un stage de football HESL pendant la journée et de participer à un stage de tennis de 16 heures à 17 heures en soirée.*

### 4. La tenue de registres de présences

Par activité et par bulle de contact, un registre de présence sera tenu rigoureusement, jour après jour, pendant toute la semaine. Les différents registres resteront confidentiels. L'exploitation des données est exclusivement réservée aux instances de traçage compétentes.

### 5. Mesures organisationnelles

L'organisation de nos stages a été adaptée en tenant compte du **Protocole de l'ONE pour l'organisation de l'accueil temps libre des enfants durant les vacances d'été 2020 dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19.**

Les lieux de rendez-vous ne seront plus limités au hall sportif communal et à la Saline.

Les enfants et les jeunes seront accueillis :

- Au hall sportif communal.
- Au hall sportif communal (petite salle).
- A l'académie de musique.
- Au marché couvert.
- A la Saline.
- Au Collège Sainte-Croix.
- Au hall sportif de l'enseignement secondaire spécialisé (les Orchydées).

**Il appartiendra aux parents d'être attentifs aux différents lieux de rassemblement indiqués sur le site Internet à l'inscription et sur la fiche de confirmation.**

Plusieurs bulles de contact peuvent donc être présentes sur un même site. Tout est organisé et exécuté par bulles de contact de 50 personnes au maximum. Ces bulles de contact seront stables au cours d'une même semaine et une ou plusieurs activités seront organisées au sein d'une bulle de contact. Un même espace extérieur (cours de récréation, aires de jeux, ...) peut être utilisé par différentes bulles, mais jamais simultanément.

*Exemple : A la Saline, on pourra trouver un stage poterie, découverte nature et tennis. Ces trois groupes n'excéderont pas 50 participants et auront leur local propre. Ils partageront les mêmes toilettes, les mêmes aires de jeu, le même endroit de repas...°*

#### 5.1. Le paiement à la table d'inscription le lundi matin

L'accueil se fera sur les différents sites. Le paiement se fera toujours le 1<sup>e</sup> jour à la table d'accueil. Nous vous demandons de privilégier notre système de paiement **payconiq**. L'application permet d'effectuer le paiement de la participation aux stages via votre smartphone, facilement et en toute sécurité. Il n'y a ni frais d'abonnement ni frais d'installation. L'application doit préalablement être téléchargée sur <http://www.payconiq.be>

Il vous sera toujours loisible de payer le stage en liquide. Pour réduire au maximum la manipulation d'argent, nous vous demandons autant que possible de préparer la somme exacte dans une enveloppe au nom de l'enfant.

### **5.2. Fiche santé**

La fiche santé a été adaptée et sera exigée le lundi matin. Elle devra être adaptée et contrairement aux autres années, une fiche distincte sera exigée chaque semaine.

### **5.3. Organisation des arrivées et départs**

La personne chargée d'emmener l'enfant ne doit présenter aucun symptôme de COVID-19. Lorsqu'il vient déposer son enfant, le parent porte un masque et respecte les mesures de distanciation physique. Il reste à l'extérieur du bâtiment.

Le temps d'échange oral entre le parent, le coordinateur de semaine, l'accueillante ou l'animateur du groupe ne se fera que si nécessaire et sera au maximum limité à l'essentiel.

L'arrivée des parents devrait se faire de manière échelonnée entre 7 heures 30 et 9 heures ainsi qu'entre 16 heures et 18 heures.

**Cependant, nous vous demandons de patienter si nécessaire pour ne pas créer des encombrements inutiles.**

### **5.4. Organisation de l'encadrement des enfants et des jeunes**

L'équipe d'encadrement est stable au cours de la semaine. Les bulles de contact sont encadrées par une équipe d'encadrement fixe.

Le personnel d'accueil (garderie le matin et le soir), sera différent de celui de la journée avant 8h30 et après 16h30.

Un intervenant extérieur pourra réaliser une animation ou une activité au sein d'une bulle. Dans ce cas, les mesures de distanciation physique doivent être respectées. Si le respect des distances n'est pas possible, port du masque est obligatoire pour l'intervenant.

### **5.5. Les transports avec les cars communaux**

Le transport d'une bulle de contact ou d'une partie de bulle se fait sans distanciation physique des enfants. Le port du masque pour le chauffeur, les encadrants et les participants s'ils ont plus de 12 ans est obligatoire.

### **5.6. L'organisation de la sieste du groupe 2 ½ - 5 ans**

Un local de sieste est prévu à la saline juste à côté de la salle des activités. Chaque enfant aura sa couchette. Il n'en change pas durant toute la semaine. Les parents amèneront un couvre-lit, un doudou et l'oreiller. Le dernier jour, l'encadrant rangera les affaires dans le sac de l'enfant en les gardant le plus loin de lui et en ne les secouant pas.

### **5.7. Organisation des repas**

Les repas sont pris au sein de la bulle de contact. Il n'y aura donc pas de retour au hall sportif. Les groupes prendront le repas de midi sur le lieu de l'activité, dans son local ou à l'extérieur si le temps le permet, dans le respect des règles sanitaires.

Le lavage des mains avant et après le repas est indispensable. Il sera imposé à tous.

### 5.8. Référent médical

Le protocole nous impose de disposer d'un référent médical joignable durant la préparation et le déroulement des activités. Nous sommes dans l'attente de la mise en place de cette obligation.

### 5.9. Procédure d'urgence en cas d'infection COVID-19

Si un participant manifeste des signes cliniques liés au COVID-19, il reste à la maison et les parents contactent le médecin traitant. **Il est impératif de nous en informer de manière à mettre en place le système de traçage.**

Si les symptômes apparaissent en cours d'activités, les parents seront prévenus et devront venir rechercher l'enfant le plus rapidement possible. En attendant, il restera avec un adulte « en isolement », dans un local aéré prévu à cet effet.

### 5.10. Mesures d'hygiène

Nous suivons les recommandations de l'ONE pour adapter et renforcer les mesures d'hygiène sur les lieux d'activités.

HESL  
Protocole version 1